

Une métropolisation un peu en retrait à Rouen et à Caen, mais significative aussi dans certaines autres aires urbaines normandes

La métropolisation concerne l'ensemble des grandes aires urbaines françaises. Le fait métropolitain à Rouen et à Caen demeure d'une ampleur relativement réduite comparativement à la plupart des grandes métropoles ou capitales régionales. Toutefois, si l'écart est net avec les grandes aires urbaines éloignées de Paris, les caractéristiques de métropolisation de Rouen et de Caen sont très voisines de celles des autres aires urbaines situées à proximité de la capitale. Pour sa part, Le Havre apparaît bien positionnée sur de nombreux indicateurs de métropolisation par rapport à des villes de statut comparable. En Normandie, le phénomène de métropolisation ne se traduit pas par des divergences fortes de développement entre les espaces les plus urbanisés et les autres.

Isabelle Bigot, Jérôme Letournel (Insee Normandie)

Entamée depuis plusieurs décennies, la métropolisation (*voir encadré définitions*) se développe, à des degrés divers, dans l'ensemble des grandes aires urbaines françaises. En Normandie, Rouen, Caen et Le Havre, les trois aires urbaines de la région comptant plus de 250 000 habitants, se sont ainsi dotées d'attributs caractéristiques des métropoles.

Un degré de métropolisation relativement peu développé à Rouen et à Caen, à l'image des grandes aires urbaines proches de Paris

À Rouen et à Caen, le degré de métropolisation est toutefois moindre que dans la plupart des très grandes aires urbaines de province (métropoles ou capitales régionales), notamment par rapport à celles qui sont situées à bonne distance de Paris (Rennes, Nantes, Bordeaux, Toulouse, Montpellier, Lyon, Strasbourg, etc.). Ainsi, lorsque l'on observe, pour 30 grandes aires urbaines (référentiel 1, *cf. méthodologie*), un ensemble d'indicateurs caractéristiques des métropoles et leur évolution entre 1990 et 2013, Rouen ne figure parmi les 15 premières aires que pour la densité de population. Pour sa part, Caen ne se trouve bien classée que pour quelques indicateurs, notamment l'accroissement démographique et l'attractivité touristique.

Les deux grandes aires urbaines normandes se signalent par une faible concentration de cadres des fonctions métropolitaines (CFM, *voir encadré définitions*). En effet, avec une part de CFM dans l'emploi inférieure à 8 %, Caen et Rouen se situent trois points en dessous de la moyenne des 30 grandes aires urbaines de province. Elles se positionnent très loin derrière Toulouse ou Grenoble, où les CFM représentent 15 % de l'emploi. De surcroît, entre 2008 et 2013, le rythme d'augmentation de ces fonctions est deux fois moins rapide à Caen

et Rouen qu'en moyenne dans les 30 métropoles ou capitales régionales de province.

Les deux principales aires urbaines normandes se trouvent mieux positionnées sur certains indicateurs. Leur part de cadres et professions intermédiaires dans l'emploi ou leur proportion d'étudiants dans la population sont ainsi proches de la moyenne. Surtout, le constat de la relative faiblesse du fait métropolitain à Caen et à Rouen se révèle sensiblement atténué si l'on compare les deux aires normandes aux cinq autres grandes aires urbaines situées à proximité de Paris (Amiens, Le Mans, Orléans, Reims et Tours). Rouen et Caen affichent des caractéristiques de métropolisation très voisines de ces dernières. L'ampleur relative du phénomène métropolitain en Normandie, si elle s'explique par un certain nombre de facteurs endogènes

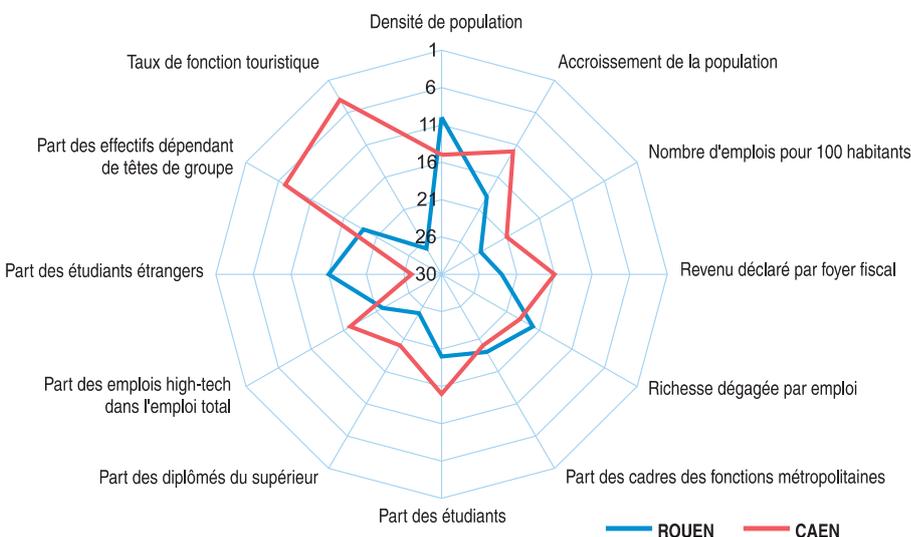
(faible dynamisme démographique, attractivité limitée vis-à-vis des hauts diplômés, développement réduit de certaines fonctions économiques comme la conception-recherche), est donc probablement influencée, également, par la faible distance vis-à-vis de Paris.

Au Havre, le fait métropolitain se révèle relativement développé au regard du statut de la ville

Lorsqu'on la rapproche de dix villes portuaires et/ou de statut et d'importance démographique voisins (référentiel 3, *cf. méthodologie*), Le Havre fait souvent bonne figure sur les différents indicateurs de métropolisation. La richesse dégagée par emploi y est notamment très élevée, du fait de la présence d'activités industrielles

1 Un phénomène métropolitain moins développé à Rouen et Caen que dans la plupart des GAU de provinces

Radars comparaison entre Caen et Rouen et les 30 GAU de province (dossier systèmes urbains)



Note de lecture : parmi les 30 grandes villes (référentiel 1), Rouen se classe 11^e pour la densité de sa population
 Source : Insee, recensement de la population 1999 et 2013, exploitation complémentaire au lieu de résidence

fortement capitalistiques. De plus, l'aire urbaine havraise, qui a développé un pôle universitaire et dispose d'un secteur industriel à même d'offrir des débouchés à une population qualifiée, est bien positionnée pour la part des étudiants et des diplômés du supérieur dans la population. En revanche, le moteur démographique est en panne. Le Havre s'inscrit dans un mouvement de repli démographique (- 0,3 % par an), à l'opposé d'autres aires urbaines comparables comme Saint-Nazaire ou Lorient.

D'autres aires urbaines normandes présentent des fonctions métropolitaines relativement développées

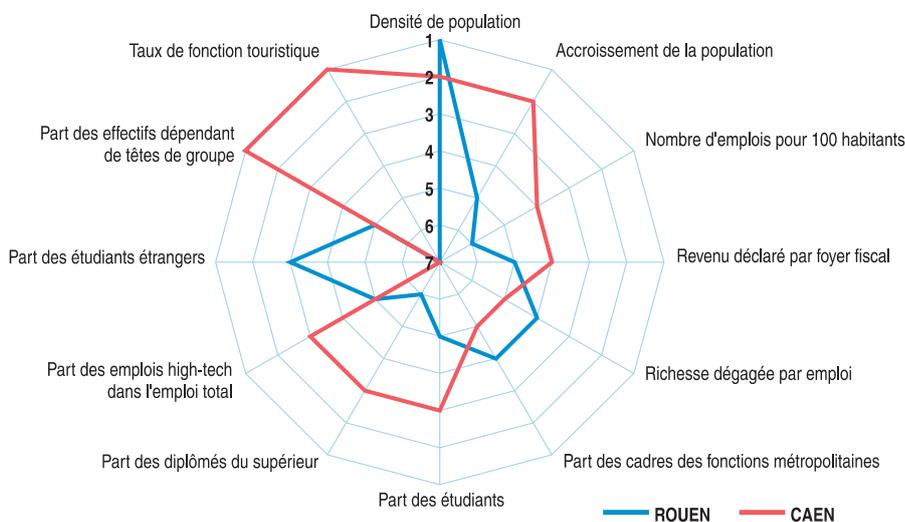
Le développement d'espaces métropolisés sur un territoire peut, en théorie, conduire à un creusement des déséquilibres territoriaux si les trajectoires de croissance divergent fortement entre les plus grandes aires urbaines et les autres. En Normandie, cette situation ne s'observe guère.

Le processus d'accumulation de population s'effectue désormais à un rythme ralenti dans les trois aires urbaines les plus peuplées de Normandie. La croissance démographique de Rouen et de Caen atteint 0,3 % et 0,4 % par an en moyenne entre 2008 et 2013, tandis que Le Havre perd des habitants. Ces trois aires urbaines enregistrent moins d'installations de populations nouvelles qu'elles ne comptabilisent de départs, signe d'une attractivité réduite, notamment vis-à-vis des actifs qui préfèrent souvent d'autres lieux de résidence. En comparaison, des aires urbaines de moindre importance, comme Pont-Audemer, Bayeux et Saint-Lô, affichent un dynamisme démographique supérieur, même si d'autres sont dans une situation très difficile à cet égard (Vernon, Eu et Dieppe).

Par ailleurs, la concentration de l'emploi qualifié dans les espaces les plus métropolisés, typique du phénomène métropolitain, n'induit pas un déséquilibre marqué sur le territoire régional. La part des cadres dans la population active des aires urbaines de Caen et de Rouen, qui s'établit respectivement à 16 % et 15 %, n'est ainsi que légèrement supérieure à la moyenne des 20 grandes aires urbaines normandes (voir encadré définitions) (13,5 %). En termes d'emploi qualifié, les aires urbaines disposant d'administrations publiques relativement importantes et de services à la population de gamme supérieure affichent des caractéristiques proches de celles des principales aires.

2 Un degré de métropolisation de Caen et Rouen similaire à celui des autres GAU proches de Paris

Radars comparaisons entre Caen et Rouen et les 30 GAU de province (dossier systèmes urbains)



Source : Insee, recensement de la population 1999 et 2013, exploitation complémentaire au lieu de résidence

La part des cadres dans l'emploi s'élève ainsi à 13,6 % dans l'aire urbaine d'Évreux et à 12,1 % dans celle de Saint-Lô. Les écarts ne sont significatifs qu'avec des aires urbaines où les industries traditionnelles dominent, telles Eu ou Vire. Si, au sein des cadres, on isole ceux des seules fonctions métropolitaines, le constat demeure inchangé. En 2013, la part de ces CFM dans l'emploi s'avère seulement un peu plus élevée à Caen (7,5 %), à Rouen (7,5 %) et au Havre (6,5 %) qu'en moyenne dans les autres grandes aires urbaines normandes (5,5 %).

La prédominance des trois principales aires urbaines de Normandie ne se vérifie pas systématiquement sur l'ensemble des indicateurs de métropolisation, ni même sur les plus caractéristiques d'entre eux. Quelques

aires urbaines de taille plus réduite se distinguent en effet par leur capacité à concentrer les emplois dits « high tech » (voir encadré définitions) et les emplois de cadres d'une manière générale, grâce aux spécificités de leur tissu productif. Vernon, via la présence d'un important secteur aéronautique et spatial, compte 17 % de cadres dans l'emploi, tandis que ce taux atteint 13 % à Lillebonne grâce au secteur de l'énergie et du raffinage. Il est également très élevé à Louviers, en raison de l'implantation de plusieurs laboratoires pharmaceutiques. Par ailleurs, au sein des aires urbaines d'Évreux et de Vire, le poids des effectifs dépendant de têtes de groupe implantées sur le territoire dans l'emploi total s'avère similaire à celui de l'aire urbaine de Caen et supérieur à celui de Rouen. ■

Définitions

Métropolisation : un territoire métropolisé est un espace où se concentrent la population, la production de richesses économiques, l'acquisition de connaissances, l'innovation et les centres de décisions politiques et économiques. La métropolisation d'un territoire peut être évaluée selon trois dimensions : sa capacité à cumuler des personnes ou des biens, sa capacité à accumuler du savoir et de l'innovation et son attractivité (à l'égard des étudiants, des touristes, des entreprises).

Grande aire urbaine (GAU) : une grande aire urbaine est un ensemble de communes, d'un seul tenant et sans enclave, constitué par un pôle urbain (unité urbaine) de plus de 10 000 emplois, et par des communes rurales ou unités urbaines (couronne périurbaine) dont au moins 40 % de la population résidente ayant un emploi travaille dans le pôle ou dans des communes attirées par celui-ci.

Cadres des fonctions métropolitaines (CFM) : les CFM sont les cadres et chefs d'entreprises de plus de dix salariés des cinq fonctions métropolitaines : gestion, commerce inter-entreprises, conception-recherche, prestations intellectuelles, culture-loisirs. Il s'agit d'emplois à forte valeur intellectuelle, technique et décisionnelle. Leur nombre est un indicateur du niveau de développement et d'attractivité économique d'un territoire.

Emplois « high tech » : les emplois « high tech » sont des emplois des services ou industries que l'on trouve dans les télécommunications, informatique, produits pharmaceutiques, électronique, optique, aéronautique, production et distribution de films, recherche et développement.

Méthodologie

Les indicateurs de métropolisation :

Sous contrainte des statistiques disponibles, l'Insee privilégie **14 indicateurs pour caractériser le degré de métropolisation d'un territoire**. Ces indicateurs peuvent être regroupés en fonction des trois dimensions que peut recouvrir le phénomène de métropolisation.

Accumulation de personnes et de biens :

- nombre d'habitants
- densité de population
- taux d'évolution de la population (2008-2013)
- nombre d'emplois pour 100 actifs résidents occupés
- revenu disponible médian par unité de consommation

Accumulation de savoir et d'innovation :

- part des cadres des fonctions métropolitaines dans l'emploi
- part des étudiants au lieu d'études dans la population totale
- part des cadres et professions intermédiaires dans l'emploi
- part des diplômés du supérieur dans la population totale
- part des emplois « high tech » dans l'emploi totalité

Attractivité :

- part des étudiants étrangers parmi l'ensemble des étudiants
- part des effectifs dépendant des têtes de groupe installées sur le territoire
- nombre de lits touristiques pour 100 habitants

Le choix des référentiels de comparaison :

Mesurer le degré de métropolisation des grandes aires urbaines normandes ne peut s'effectuer qu'au travers de comparaisons. À cette fin, deux référentiels ont été constitués pour analyser la position de Caen et de Rouen, et un troisième, spécifique, a été retenu pour apprécier la situation du Havre.

Référentiel 1 : Caen et Rouen sont comparées à l'ensemble des capitales régionales ou ex-capitales régionales ainsi qu'aux métropoles actuelles et futures (au 1^{er} janvier 2018). Au final, on considère 28 aires urbaines : Ajaccio, Amiens, Besançon, Bordeaux, Brest, Châlon-en-Champagne, Clermont-Ferrand, Dijon, Grenoble, Le Mans, Lille, Limoges, Lyon, Marseille-Aix-en-Provence, Metz, Montpellier, Nancy, Nantes, Nice, Orléans, Poitiers, Reims, Rennes, Saint-Étienne, Strasbourg, Toulon, Toulouse et Tours (Le Mans et Reims sont ajoutées car faisant partie du référentiel 2).

Référentiel 2 : Rouen et Caen sont comparées aux aires urbaines qui, dans le référentiel précédent, sont situées dans un périmètre géographique relativement proche de Paris (environ 250 km). Soit cinq aires urbaines : Amiens, Le Mans, Orléans, Reims et Tours.

Référentiel 3 : Le Havre est comparé à de « grandes sous-préfectures » (hors Brest et Reims, déjà présentes dans le premier référentiel), à savoir : Bayonne, Béthune, Douai-Lens, Dunkerque, Lorient, Montbéliard, Mulhouse, Saint-Nazaire, Thionville et Valenciennes.

